



*cadre fiscal en contrepartie du risque de perte en capital et d'un blocage des titres jusqu'au 1er janvier 2023 minimum. Aucun terme n'est garanti pour la liquidation du portefeuille.

HOLDING ISF 2017

Audacia ISF Croissance est une société anonyme (immatriculée le 18/10/2016 au RCS de Paris sous le n° 823141080) faisant offre au public de 1.500.000 de BSA. Les BSA (Bons de Souscription d'Actions) permettent d'avoir accès au capital de la SA Audacia ISF Croissance en cas d'exercice par leur titulaire. Chaque BSA donne le droit, en cas d'exercice, de souscrire une action de préférence de la SA Audacia ISF Croissance au prix de 100 € chacune, soit une augmentation de capital totale maximum de 150.000.000 € en cas d'exercice de l'intégralité des BSA.

Les investisseurs sont invités à prendre connaissance du prospectus et notamment des facteurs de risque et des frais. Audacia a reçu une délégation de gestion pour la constitution et le suivi du portefeuille de participations de la SA Audacia ISF Croissance. Le prospectus est disponible chez Audacia - 6, rue de Téhéran - 75008 Paris et sur son site internet www.audacia.fr ainsi que sur le site internet de l'AMF www.amf-france.org.

AUDACIA ACCOMPAGNE DEPUIS 2008 LES PME INNOVANTES DE L'ÉCONOMIE TRADITIONNELLE

Audacia est une société de gestion indépendante qui propose des solutions d'investissements permettant aux particuliers d'accompagner en fonds propres le développement des PME non cotées.



620 M€
investis



290
PME accompagnées



15 000
investisseurs



3 500 M€
de chiffres d'affaires cumulés



30 000
emplois cumulés

UN INVESTISSEMENT DANS L'ÉCONOMIE RÉELLE

Audacia ISF Croissance est une holding ayant pour objet l'investissement dans des PME non cotées.

L'investisseur place à moyen terme son épargne dans l'économie réelle et productive en cherchant à bénéficier du dynamisme d'entrepreneurs de talent en contrepartie d'un risque de perte en capital.

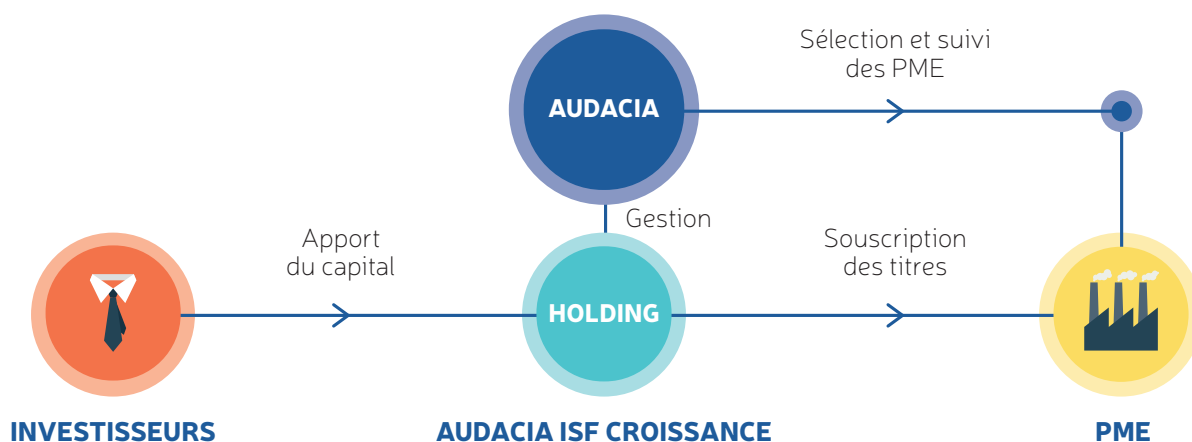
L'investisseur entre au capital d'Audacia ISF Croissance via des bons de souscription d'actions (BSA) permettant de souscrire des actions de préférences de la holding.

Caractéristiques des actions de préférence Audacia ISF Croissance souscrites par l'investisseur :

- Chaque souscripteur a le droit de participer et de voter aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires
- Chaque souscripteur a aussi la possibilité de mandater un représentant unique (Audacia) qui participera et votera aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires
- Renforcement du droit d'information des souscripteurs comportant une valorisation annuelle d'Audacia ISF Croissance et un compte-rendu de gestion semestriel

INVESTIR EN DIRECT AVEC AUDACIA

La souscription à Audacia ISF Croissance s'effectue sous forme de bons de souscription d'action qui sont exercés moyennant un versement de 100€ par BSA, et donnent chacun droit à la souscription d'une action de préférence. **La souscription des actions sera définitive après validation par le conseil d'administration et expiration du délai de rétractation de 48h présenté dans le calendrier d'investissement à la fin de ce document ainsi que dans le prospectus.**



COMMERCIALISATION

Cette offre est commercialisée conformément aux modalités décrites dans le prospectus disponible sur le site internet www.audacia.fr. Le dossier de souscription est disponible sur simple demande au siège social d'Audacia ou sur son site internet www.audacia.fr et auprès des placeurs de l'offre. Audacia mettra par ailleurs à disposition de l'ensemble des actionnaires d'Audacia ISF Croissance un rapport annuel de gestion.

Audacia ISF Croissance communiquera aux souscripteurs :
- un certificat fiscal de réduction ISF au plus tard le 15 septembre 2017
- un certificat fiscal d'exonération ISF au 1er semestre de chaque année

UN CADRE FISCAL ATTRACTIF EN CONTREPARTIE DU RISQUE DE PERTE EN CAPITAL ET D'UN BLOCAGE DES TITRES JUSQU'AU 1^{ER} JANVIER 2023 MINIMUM*. AUCUN TERME N'EST GARANTI POUR LA LIQUIDATION DU PORTEFEUILLE.

* En vigueur au 1^{er} novembre 2016

- À LA SOUCRIPTION**
50% de réduction ISF
plafonnée à **45 000€***
(90 000€ d'investissement maximum)
- DURANT LA VIE DE L'INVESTISSEMENT**
100% des sommes investies exonérées d'ISF
* plafond maximum global de réduction ISF prévu par la loi

Investir 90 000 € dans Audacia ISF Croissance permet d'obtenir la réduction fiscale suivante :

$$90\,000\text{€} \times 50\% \times 100\% = 45\,000\text{€}$$

Montant investi dans Audacia ISF Croissance	Réduction ISF	Quote-part investie par Audacia ISF Croissance en PME éligible	Montant total de la réduction ISF
---	---------------	--	-----------------------------------

SCENARII DE PERFORMANCE

SCÉNARII DE PERFORMANCE (évolution de la valeur des actions ordinaires des PME sous-jacentes, en % de la valeur initiale)	Montants totaux, sur toute la durée de vie du fonds (y compris prorogation) ou sur la durée maximale de détention des titres de capital ou donnant accès au capital de la société par le souscripteur, pour un montant initial de parts ordinaires souscrites de 1000 dans le fonds ou la société			
	Montant initial des parts ordinaires souscrites	Total des frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée)	Impact du «Carried Interest»	Total des distributions et remboursements au bénéfice du souscripteur de parts ou titres de capital donnant accès au capital lors de la liquidation (nets de frais)*
Scenario pessimiste : 50%	1000	300	NA	200
Scenario équilibre : 100%	1000	300	NA	700
Scenario moyen : 150%	1000	300	NA	800
Scenario optimiste : 250%	1000	300	NA	800

*Sur la base d'une valorisation des actions de préférence égale à 1,1 fois leur valorisation d'entrée. La performance des ADP Audacia ISF Croissance est plafonnée (cf. page suivante sur l'explication du mécanisme de plafonnement). Sur la base des hypothèses de performance des actions ordinaires des PME sous-jacentes (colonne de gauche), le souscripteur ne pourra bénéficier que des distributions indiquées dans la colonne de droite. Attention, les scénarii ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur présentation ne constitue en aucun cas une garantie sur leur réalisation effective.

CALENDRIER

2016 - 2017	2017 - 2022	à partir de 2023	2025	31 décembre 2025
• 27/12/2016 date de communication de l'atteinte du montant minimum d'augmentation de capital de 2 M€ • Investissements dans les PME • Documents fiscaux de réduction	• Documents fiscaux d'exonération • Suivi semestriel des investissements	• Cession des titres détenus dans les PME	• Restitution des liquidités disponibles	• Objectif de liquidation de la Holding

HORIZON DE SORTIE

Aucune sortie n'est possible jusqu'au 31 décembre 2022 afin de ne pas remettre en cause le bénéfice de l'avantage fiscal prévu au dispositif fiscal. Les cessions des participations composant le portefeuille d'Audacia ISF Croissance interviendront donc à compter du 1er janvier 2023.

La condition relative à la conservation des titres reçus en contrepartie de la souscription au capital des participations s'applique également aux titres d'Audacia ISF Croissance détenus par les souscripteurs.

À partir du 1er janvier 2023, Audacia ISF Croissance pourra donc chercher un tiers acquéreur pour l'intégralité des actions d'Audacia ISF Croissance à un prix correspondant à la valeur liquidative.

Par ailleurs, le dispositif fiscal interdit tout remboursement d'apport aux souscripteurs avant le 31 décembre 2024, date à partir de laquelle Audacia ISF Croissance proposera la réduction de son capital.

Audacia ISF Croissance a une durée de vie limitée et sera automatiquement dissoute le 31 décembre 2025, date à laquelle le capital d'Audacia ISF Croissance sera intégralement réduit. Cette procédure de liquidation, au cours de laquelle les souscripteurs se verront restituer les sommes disponibles, pourra durer plusieurs années.

UNE GESTION DÉLÉGUÉE À AUDACIA

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Audacia ISF Croissance prend des participations minoritaires au capital de petites et moyennes entreprises éligibles aux dispositions des articles 885-0 V bis et 885 I ter du Code Général des Impôts.

Audacia ISF Croissance ne s'interdit aucun secteur d'activité, autres que ceux exclus par le dispositif fiscal. Elle privilégie la prise de participation dans des PME éligibles opérant dans des secteurs traditionnels sans composante technologique ou scientifique trop prononcée et dont la croissance s'appuie sur un savoir-faire et un avantage concurrentiel établi.

Audacia ISF Croissance pourra notamment privilégier les secteurs suivants : agro-alimentaire, biens de consommations, restauration , hôtellerie, industrie, services. Toute évolution négative de ces secteurs pourrait avoir un impact sur les résultats attendus d'Audacia ISF Croissance.

Il est précisé qu'Audacia ISF Croissance pourra être investi pour tout ou partie dans des participations dans lesquelles d'autres clients ou d'autres véhicules d'investissement gérés ou conseillés par Audacia ont investi, étant précisé qu'Audacia ISF Croissance n'investira pas dans des sociétés en difficultés ou en mandat ad hoc.

Audacia ISF Croissance envisage de créer un portefeuille de 3 à 60 sociétés. Audacia a présélectionné pour le compte d'Audacia ISF Croissance des cibles d'investissement dans des sociétés correspondant au besoin d'investissement identifié. Audacia ISF Croissance s'engage à réaliser des investissements dans au moins 3 sociétés. Le nombre de participations sera notamment fonction du montant total des souscriptions réalisées par Audacia ISF Croissance. Si ce montant est inférieur à 2 millions d'euros, Audacia ISF Croissance renoncera à l'opération. L'investissement dans une participation ne représentera en aucun cas plus de 40% du montant total des souscriptions.

MÉCANISME D'INVESTISSEMENT ET PLAFONNEMENT

Audacia ISF Croissance souscrit des actions de préférence (ADP Participations) émises par les entreprises sélectionnées par Audacia. Ces ADP Participations donnent droit à un dividende annuel versé par préférence aux actions ordinaires. A partir du 1er janvier 2023, une option laissée à la main des entrepreneurs permettra à ceux-ci de racheter les titres détenus par Audacia ISF Croissance sur la base d'une valorisation de sortie comprise le plus souvent entre 1,1x et 1,5x la valorisation d'entrée.

La performance dans chacune des participations pourra donc être plafonnée jusqu'à 1,1x la mise initiale, ce qui limiterait la rentabilité de l'investissement dans les participations concernées en cas d'exercice de l'option de rachat.

Si l'option de rachat n'est pas exercée, le taux du dividende prioritaire augmente très fortement et Audacia fera ses meilleurs efforts pour céder les titres. Les ADP Participations donnent droit à un dividende versé par préférence aux actions ordinaires et prélevé sur les sommes distribuables. Le montant des dividendes annuels dûs jusqu'en 2022 sont égaux à 5% du montant investi, pour être ensuite portés à l'Euribor 12 mois plus quinze (15) % à compter de 2023.

A ces ADP Participations sont aussi attachés (i) une représentation d'Audacia ISF Croissance par Audacia, (ii) une droit d'information renforcée, (iii) l'interdiction d'opérer une réduction de capital sauf accord d'Audacia ISF Croissance, (iv) un droit prioritaire au boni de liquidation, (v) un droit de sortie totale et une obligation de sortie totale pour le cas où l'option de rachat n'a pas été exercée.

NB : Le mécanisme d'option limitera la rentabilité de l'investissement et n'est en aucun cas une garantie de liquidité. Par ailleurs, la totalité de la moins-value sera supportée par l'investisseur dans le cas de la dégradation de la santé économique et financière d'une ou plusieurs participations.

Scénarii de performance (évolution de la valorisation du portefeuille depuis la souscription)	Prix de souscription d'une action	Prix de cession des actions de préférence Audacia	Prix de cession des autres actions ordinaires	Sous performance induite par le mécanisme d'option
Pessimiste : 50%	100 €	50 €	50 €	0 €
Médian : 150%	100 €	110 €	150 €	-40 €
Optimiste : 250%	100 €	110 €	250 €	-140 €

RISQUES

Les avantages fiscaux obtenus par la souscription au capital de la Holding sont acquis en contrepartie de risques et contraintes dont la liste ci-dessous n'est pas limitative. Le souscripteur est invité à prendre attentivement en considération les facteurs de risque décrits à la section 4 du prospectus.

DURÉE FISCALE MINIMUM DE DÉTENTION DES TITRES :

Jusqu'au 31 décembre 2022 (article 885-0 V bis du CGI). La holding ne pourra céder les titres avant cette date et ne peut garantir la liquidité totale à l'issue de cette période de détention.

RISQUE INHÉRENT À TOUT INVESTISSEMENT EN CAPITAL :

La souscription au capital de la holding expose l'investisseur à un risque de perte en capital. Aucune garantie en capital n'est proposée.

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ :

L'investissement au capital de sociétés non cotées est par nature peu ou pas liquide. La cession des titres peut s'avérer délicate. Si la durée fiscale minimum de détention des titres court jusqu'au 31/12/2022, l'objectif de liquidité pour l'investisseur est fixé à 2025. Cette durée pourra toutefois être dépassée en cas de difficultés rencontrées dans la cession des titres.

RISQUE DE RENTABILITÉ LIMITÉE :

L'option d'achat consentie aux PME limite l'accès de l'investisseur à la valeur créée. Le potentiel de plus-value est donc plafonné, alors que l'investisseur supportera toute moins-value si l'investissement évoluait défavorablement. Il appartient à l'investisseur de vérifier auprès de son conseil l'intérêt du montage proposé en fonction de son profil. L'investissement proposé ne comporte pas d'intérêt pour les investisseurs bénéficiant du bouclier fiscal ou du plafonnement d'ISF.

RISQUE D'ANNULATION DE L'OFFRE :

L'offre sera annulée si au 26 décembre le montant total des souscriptions est inférieur à 2 000 000 d'euros.

RISQUE DE FAIBLE DIVERSIFICATION

Le nombre des participations qui seront prises par Audacia ISF Croissance est fonction du montant total de souscriptions réalisées. Il existe un risque qu'Audacia ISF Croissance ne puisse pas avoir les moyens de constituer un portefeuille de participations diversifié. Audacia ISF Croissance s'efforcera néanmoins de protéger la diversification du portefeuille au fur et à mesure de la constitution de son actif.

RISQUE FISCAL

Audacia ISF Croissance rappelle qu'il n'existe pas de principe constitutionnel assurant la stabilité du dispositif fiscal dont souhaite bénéficier le souscripteur. A ce titre, les modalités et avantages du dispositif fiscal pourraient être rétroactivement remis en cause en cas de modification future des règles en vigueur au jour de la souscription.

RISQUE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Audacia agit en tant que conseil des participations dans la mise en place de l'augmentation de capital en contrepartie d'une commission. Afin de réduire le risque de conflit d'intérêt, une tarification homogène est appliquée pour toutes les participations, dont le niveau maximum est indiqué dans le tableau de présentation des frais.
- Audacia agit aussi en tant que représentant des souscripteurs qui lui auront donné mandat au capital d'Audacia ISF Croissance et gestionnaire d'Audacia ISF Croissance. Afin de réduire le risque de conflit d'intérêt, il est précisé (i) qu'Audacia est personnellement responsable de la communication à chaque souscripteur des décisions votées par les assemblées générales et (ii) fait bénéficier le souscripteur d'un droit d'information renforcé. Par ailleurs tout souscripteur a la possibilité de révoquer le mandat donné au représentant, le souscripteur retrouvant alors toute capacité à participer et voter lui-même aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société Audacia ISF Croissance.



Calendrier indicatif¹ de réception des dossiers

Date de réception du dossier d'investissement	Date d'agrément par le Conseil d'Administration	Délai de rétractation
au plus tard le 22 décembre	22 décembre minuit	jusqu'au 26 décembre minuit
au plus tard le 10 mai	11 mai minuit	jusqu'au 12 mai minuit
au plus tard le 17 mai	17 mai minuit	jusqu'au 19 mai minuit
au plus tard le 24 mai	24 mai minuit	jusqu'au 26 mai minuit
au plus tard le 31 mai	31 mai minuit	jusqu'au 2 juin minuit
au plus tard le 7 juin ²	7 juin minuit	jusqu'au 9 juin minuit

¹Ce calendrier sera mis à jour par voie de communiqué

²Exclusivement pour les redevables ISF dont le patrimoine est supérieur ou égal à 2,57 M€

NB : La souscription à Audacia ISF Croissance est ouverte aux redevables ISF ayant un patrimoine inférieur ou supérieur à 2,57 M€.

EN SAVOIR PLUS

Prospectus, présentation du portefeuille, chiffres clés, vidéos, reporting...

www.audacia.fr



CARACTÉRISTIQUES

Forme juridique	SA
Visa AMF	Visa N°16-568 du 8/12/2016
Société de gestion	Audacia
Fiscalité	Éligible à la réduction d'ISF (50% du montant investi)
Nature de l'investissement	Actions de préférence
Durée fiscale de détention des titres*	jusqu'au 31/12/2022 minimum
Objectif de restitution des liquidités	2025
Investissement minimum / maximum	5 000 € / 90 000 €
Valeur de la part	100 €
Carried Interest	Pas de mécanisme de carried interest
Reporting / Valorisation	Semestriel / Annuelle
Montant minimum de souscription en dessous duquel l'offre est annulée	2 000 000 €

* afin de bénéficier de l'avantage fiscal.

TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMAUX

Catégorie agréée de frais*	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	NA	NA
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement**	3,33% TTC	1% TTC
Frais de constitution	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion
Frais de gestion indirects	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion
TOTAL	3,33% TTC = valeur du TFAM-GD maximal	1% TTC = valeur du TFAM-D maximal

* Rappel de l'horizon temporel utilisé = 9 ans

** Les frais sont plafonnés à 30% TTC du montant des souscriptions, (i) dont maximum 25% TTC du montant total des souscriptions seront facturés directement à Audacia ISF Croissance, le reliquat (5% TTC maximum) étant facturé sous forme de frais de conseil dans la mise en place de l'investissement par Audacia aux Participations. La mise en paiement de l'ensemble des commissions dues sera différée jusqu'à une date où Audacia ISF Croissance disposera de la trésorerie nécessaire pour les payer, sans que ce différé n'engendre de paiement d'intérêts. Audacia s'engage à ne plus prélever de frais à compter de l'atteinte du plafonnement mentionné et à fournir le même niveau de prestation postérieurement à l'horizon de liquidité envisagé dans le prospectus. Ces tableaux de la documentation commerciale diffèrent à partir du février 2017 de ceux du prospectus visé le 8 décembre 2016 du fait de l'entrée en vigueur du décret 2016-1794.

Sociétés bénéficiaires des frais					
Sociétés facturées		Audacia (holding)	Audacia (société de gestion)	Distributeurs	Total
Sociétés cibles (PME)	NA		1,77% TTC/an ⁽¹⁾ des fonds investis pour couvrir les: - Droits d'entrée et de sortie - Frais récurrents de gestion et de fonctionnement - Frais de constitution - Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	1% TTC/an(1) des fonds investis pour couvrir les frais de distribution et de commercialisation	2,77 % TTC/an ⁽¹⁾ des fonds investis
	0% TTC/an ⁽²⁾ des fonds investis au titre des frais de suivi		0,55% TTC ⁽¹⁾ des fonds investis au titre de la convention d'assistance et 0% TTC ⁽¹⁾ des fonds investis au titre des frais de gestion	0% TTC/an ⁽²⁾ des fonds investis	0,55% TTC/an ⁽¹⁾ des fonds investis

⁽¹⁾ Sur une base annualisée de 9 ans ⁽²⁾ Sur la durée de la participation

Audacia attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale définie par l'article 885-0 V bis du CGI. Les contraintes attachées à l'obtention de l'avantage fiscal et les facteurs de risque liés à la souscription sont présentés de manière détaillée dans le prospectus visé par l'AMF. L'investissement proposé ne relève pas du domaine juridique du rescrit fiscal. Les avantages des dispositifs fiscaux présentés dépendent notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement et du cadre réglementaire en vigueur. Audacia rappelle qu'il n'existe pas de principe constitutionnel assurant la stabilité du dispositif fiscal dont souhaite bénéficier l'investisseur.

Le souscripteur pourrait ainsi ne pas pouvoir imputer sur son impôt 50% du montant de sa souscription tout en étant investi dans une classe d'actifs à hauts risques et sans liquidité. Audacia rappelle qu'elle prendra toute mesure raisonnable lui permettant de détecter les situations de conflit d'intérêt lors de l'exécution de sa mission, conformément à sa politique de gestion des conflits d'intérêts (disponible sur son site Internet). La souscription à la Holding est permise uniquement aux investisseurs n'ayant pas la qualité de « U.S. Person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine) et dans les conditions prévues aux conditions générales.